

Espagne : une loi se prépare contre les écoles non mixtes

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 30 mai 2011

Le conseil des ministres espagnol vient d'approuver un projet de loi sur « l'égalité de traitement » qui prévoit de couper toute subvention publique aux écoles qui ne pratiquent pas la mixité filles-garçons. Pour Mme le ministre de la Santé et de la Politique sociale, Leire Pajin, une telle disposition ne porte en rien atteinte « au droit des parents à la liberté de l'éducation », ni au droit de créer de nouvelles écoles, ni au droit de faire donner une « éducation religieuse et morale conforme à leurs convictions »... puisqu'on leur coupe juste les vivres !

Le site d'information « [Infocatolica](#) » y voit une menace pour l'ensemble des écoles privées espagnoles puisque les arguments de la ministre pourraient justifier le désengagement total de l'Etat.

« Il ne s'agit pas de faire disparaître ces écoles, mais seulement de ne pas les financer », a ainsi expliqué Leire Pajin.

Mais la commission « Igualdad en el Congreso » du CiU (parti catalan), par la voix de Merce Pigem, estime que la mesure envisagée viole l'autonomie des régions en la matière, tout en organisant une « discrimination » économique puisque seules les familles aisées pourraient exercer leur droit d'accéder à ce type d'éducation, à l'exclusion de toute la classe moyenne.

« Il faut respecter ce que disent les parents des classes moyennes parce que leurs impôts ont autant de valeur que ceux des autres », explique Merce Pigem, citée par Infocatolica : elle accuse le gouvernement de promouvoir sa vision idéologique envers et contre un avis du Conseil d'Etat qui avait jugé « non discriminatoire » l'éducation séparée des garçons et des filles.

Dans l'état actuel, l'opposition des partis régionalistes de Catalogne et du Pays basque (PNV) suffirait à faire capoter le projet du gouvernement Zapatero, d'où l'intérêt de la réaction du CiU.

Le service juridique de l'enseignement catholique en Espagne avait déjà dénoncé le projet en novembre dernier lors de son élaboration. Luis Centeno avait déclaré : « Si l'éducation différenciée est légale, pourquoi ne peut-elle bénéficier du soutien des fonds publics ; et si elle est illégale, pourquoi ne pas l'interdire tout à fait ? » Il expliquait qu'elle ne saurait être illégale tant que les exigences de l'UNESCO seraient respectées, à savoir des installations équivalentes par l'équipement et, surtout, le respect d'un curriculum identique pour les garçons et pour les filles.

Ce qui pose évidemment le problème des programmes scolaires imposées par l'Etat – mais

c'est une autre histoire.

© [leblogdejeannesmits](#).